

 <p><b>CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Séance du 24 juin 2025</b></p> <p><b>Date de la convocation : 17 juin 2025</b></p> <p><b>Date de publication : 30 juin 2025</b></p>	<p><b><u>DÉLIBÉRATION</u></b> <b><u>2025/24</u></b></p>
	<p><b><u>Département</u></b> <b><u>des YVELINES</u></b></p> <p><b><u>Arrondissement</u></b> <b><u>de RAMBOUILLET</u></b></p> <p><b><u>Canton</u></b> <b><u>de RAMBOUILLET</u></b></p> <p><b><u>Commune de</u></b> <b><u>SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</u></b></p>

### **DÉLIBÉRATION N° DCM 2025/24**

**OBJET : SECURITE - Demande de soutien financier dans le cadre du « bouclier de sécurité » régional pour le déploiement de la 2<sup>ème</sup> phase du dispositif communal de vidéoprotection.**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 20h00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS (18) :**

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; M. Claude COTTIN ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD (arrivé à 20h54) ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Stéphanie VINSOT ;

#### **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (8) :**

Mme Chantal WENDLINGER a donné pouvoir à Mme Laure JOUFFROY ;  
M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT ;  
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Clémence CHICHEPORTICHE ;  
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER ;  
M. Alexis POURKARTE a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT ;  
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS ;  
Mme Véronique ERAPA a donné pouvoir à Mme Stéphanie VINSOT ;  
Mme Brigitte POINCELIN a donné pouvoir à M. Paul THIBAUD ;

#### **ÉTAIENT ABSENTS (2) :**

M. Jean-Louis BARAUT ; M. Joseph DEROFF ;

**Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.**

**Nomination du secrétaire de séance :** Mme Laure JOUFFROY

**DCM 2025/24 - SECURITE - Demande de soutien financier  
« bouclier de sécurité » régional pour le déploiement de la 2<sup>ème</sup> phase du dispositif communal de vidéoprotection**

Actuellement, le réseau de vidéoprotection de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines comprend 8 sites couvrant une partie importante des besoins afin d'apporter des éléments probants aux réquisitions de la gendarmerie : 6 entrées de villes (Dourdan, Ablis, Sonchamp, Clairefontaine, Rochefort, Longvilliers) également équipées de lecteurs de plaques, ainsi que 4 points nodaux en centre-ville (Médiathèque, Mairie, Place Jean Moulin, Colombier). Cette première installation a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 18/05/2021.

Afin de mieux couvrir les espaces de vie des Arnolphiennes et Arnolphiens, et avec l'expertise de notre Gendarmerie, il est apparu que certains secteurs auraient intérêt, au-delà de l'enregistrement des entrées et sorties en ville, à bénéficier d'une protection renforcée par l'installation de caméras permettant d'objectiver, postérieurement à réquisition, des faits intervenus en ville. Plusieurs lieux ont été identifiés comme stratégiques :

- Place du Maréchal Leclerc, au niveau de la pharmacie
- Abords de l'entrée de l'école Camescasse (carrefour rue du Dr Rémond / rue Laguesse-Charon)
- Abords de l'école Guhermont (entrée primaire et entrée ALSH)
- Abords du marché (carrefour rue des Remparts / avenue Grivot)
- Le Bas de la Ville (croisement entre la rue de l'Isle et la rue Basse - parking communal)
- Complexe sportif (vestiaires du stade, autour du gymnase, entrée du tennis)
- Parvis de l'église Saint-Nicolas
- Entrée et Sortie des Meurgers (avec lecteur de plaque)
- Abords du Cimetière (rue du Palais)
- Entrée d'Elsa Triolet

L'extension du réseau de vidéoprotection a fait l'objet d'un passage en commission départementale de Vidéoprotection le 05 juin 2025.

La Région Ile-de-France intervient dans le soutien à l'extension de la vidéoprotection, dans la limite de 30% des travaux d'installation et de 15 000 € par caméra. Au regard du règlement d'intervention, il est proposé de solliciter une subvention au Conseil Régional, selon les modalités définies ci-après.

<b>Dépenses prévisionnelles éligibles - Extension de la vidéoprotection</b>		
	€HT	€TTC
Déploiement de la 2 <sup>ème</sup> phase du dispositif communal de vidéoprotection	64 878,93 €	77 854,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 878,93 €</b>	<b>77 854,72 €</b>

<b>Recettes prévisionnelles éligibles - Extension de la vidéoprotection</b>		
	€ HT	Pourcentage (HT)
Autofinancement communal	45 415,25 €	70%
Région Ile de France (appel à projet soutien à l'équipement en vidéoprotection)	19 463,68 €	30%
<b>TOTAL</b>	<b>64 878,93 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement d'intervention du soutien à l'équipement en vidéoprotection du Conseil Régional d'Île de France,

**CONSIDÉRANT** la pertinence de procéder au développement du réseau de protection au bénéfice de la sécurité des lieux de vie des Arnolphiennes et Arnolphiens,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du référent départemental de la Gendarmerie en matière de vidéoprotection et de sécurité et de l'accord Commission ad hoc,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 78-2025-06-10-00007 du 10 juin 2025 portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour le déploiement de la 2<sup>ème</sup> phase du dispositif communal,

**ENTENDU** l'exposé de M. Arnaud BAGUENIER, rapporteur,

**VU** la présentation en Commission des Finances du 12 juin 2025,

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à la majorité, par :**

- **19 voix POUR**
- **07 voix CONTRE** : M. Paul THIBAUD ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ;

**APPROUVE** le projet d'extension de la vidéoprotection, pour la création de 10 points de vidéoprotection supplémentaires, pour un montant prévisionnel estimatif de 64 878,93 € HT ;

**SOLLICITE** du Conseil Régional l'attribution d'une subvention de 19 463,68 €, pour contribuer à ladite dépense, dans le cadre du soutien financier « bouclier de sécurité » ;

**ENJOINT** Madame le Maire à effectuer toutes démarches en vue de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

**Le Secrétaire de séance**



**Laure JOUFFROY**

**Le Maire,**



**Joëlle JÉGAT**

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*